REGLEMENT INTERIEUR

GENERALITES

ARTICLE 1
L'ACBB Sports de Glace est une section de l'Athlétic Club de Boulogne-Billancourt, et est affilié à la Fédération Française des Sports de Glace. Les adhérents de la section doivent se conformer au règlement et statuts du club omnisport. Ils sont consultables sur le site www.acbb.fr

ARTICLE 2
Les patineurs ne seront admis sur la glace qu'après remise du dossier d'inscription complet et le règlement intégral de la cotisation effectué.
Les sommes versées en début d'année correspondent à un forfait annuel. L'absence à un ou plusieurs cours ne peut donner lieu ni à son remboursement ni à son remplacement.

ARTICLE 3
Les patineurs doivent se présenter aux heures qui leur sont attribuées et ne peuvent patiner en dehors de celles-ci. Tout changement d'heure de cours doit, après accord du professeur, être validé par le Bureau, avant sa mise en place effective.

ARTICLE 4
Pour des raisons de sécurité, aucun patineur ne doit être sur la glace avant ou après l'heure exacte du début ou fin de séance sans la présence d'un entraineur.

ARTICLE 5
Le respect et la politesse envers les entraineurs, les dirigeants du club, le personnel de la patinoire et les autres patineurs sont de rigueur. Tout comportement incorrect entrainera l'exclusion du cours. E, cas de récidive, des sanctions allant jusqu'à l'exclusion du club sans aucun dédommagement peuvent être prise par le Bureau.

ARTICLE 6
L'ACBB ne peut être tenu responsable de tout problème qui surviendrait aux installations de la patinoire.
L'ACBB n'est pas responsable des vols ou détériorations commis dans l'enceinte de la patinoire.

ARTICLE 7
L'ACBB n'est responsable des enfants que pendant le temps des entrainements.

ARTICLE 8
Les entraineurs et eux seuls peuvent décider de l'aptitude d'un enfant à être présenté à un passage de médaille ou une compétition. De même, eux seuls décideront du passage ou non d'un patineur dans un groupe de niveau supérieur.

ARTICLE 9
L'adhérent doit se conformer au présent règlement. En cas de litige, il devra s'adresser par écrit au Président en exercice.

LES SECTIONS

Le club comprend plusieurs sections :

- La section Club Loisir : Babys, Débutants, Lames, Patin d'Acier, Patins Nationaux, Confirmés et Ados/Adultes. La section est ouverte au plus grand nombre dans la limite des places disponibles.
- La section Détection (Détection 1 et Détection 2) : ouverte aux patineurs sélectionnés par l'encadrement sportif pour leurs capacités et pouvant éventuellement intégrer la section Pré-École de Glace ou École de Glace.
- La section Pré-École de Glace : section ouverte aux jeunes patineurs concourant dans les compétitions régionales et nationales.
- La section École de Glace : ouverte aux patineurs ayant pour objectif de concourir dans les compétitions Nationales et internationales selon leur niveau.

1. La section Club Loisir

1.1. Tenue de patinage

- Les patineurs doivent avoir une tenue vestimentaire adaptée : legging, jogging, collants et tunique de patinage, pantalon de patinage et pull, tee-shirt ou sweat-shirt sans capuche.
- Le port des gants est obligatoire
- Les cheveux longs doivent être attachés
- L'habillage, le déshabillage et la mise des patins doivent se faire dans le vestiaire et non en bord de piste

1.2. Sont interdits sur la piste pour raison de sécurité

- Les robes, jupes et jeans
- Les casquettes, chapeaux, bonnets, châles, foulards, écharpes, cache-nez, capuches, colliers, casques et écouteurs
- Les téléphones portables
- Les chewing-gums, bonbons, gâteaux, friandises et boissons

1.3. Parents et accompagnateurs

Les parents et accompagnateurs sont tenus de rester uniquement dans les gradins ou au vestiaire et non en bord de piste durant les cours.
Les renseignements auprès des entraineurs doivent être effectués en dehors des heures de cours.

1.4. Les Stages

Le club organise des stages payants durant les vacances scolaires de Toussaint, Noël, Février et Pâques. L'inscription s'effectue au bureau du club.

2. Les sections Détections, Pré-École de Glace et École de Glace

2.1. Tenue

- Avoir des patins propres
- Les pulls et vestes doivent être près du corps
- Les cheveux doivent être attachés

2.2. Sont interdits

- Les téléphones portables
- Les chewing-gums, bonbons, gâteaux, friandises et boissons à l'exception des bouteilles d'eau

2.3. Les cours hors glace sont obligatoires

Ces cours font partie intégrante du programme d'entrainement. Selon les groupes : Danse, Préparation Physique, Rotations. Les absences non justifiées et répétées à ces cours peuvent entrainer l'exclusion du groupe.

2.4. Parents et Accompagnateurs

- Détection et Pré-École : Les parents et accompagnateurs sont tenus de rester dans le bar ou au vestiaire et non pas en bord de piste ou dans les gradins durant les cours. Il est recommandé d'assister le moins possible aux entrainements.
- École de Glace : Le bord de piste, les gradins et les vestiaires sont interdits aux parents ainsi qu'aux accompagnateurs pendant toute la durée du cours. Les parents sont autorisés à assister aux entrainements le dimanche matin.

Les entraineurs doivent être consultés en dehors des heures d'entrainement.

2.5. Les compétitions

Lors des compétitions, les patineurs doivent revêtir la veste de l'ACBB.
Les patineurs sont confiés dès leur arrivée aux entraineurs qui assurent leur préparation avant et pendant la compétition. En aucun cas, les parents ne doivent intervenir pendant cette phase de la compétition. Les parents sont invités à se regrouper dans les gradins pour supporter les patineurs. Après l'annonce du score, le patineur doit faire ses étirements. Seul l'entraineur jugera le moment où le patineur pourra rejoindre ses parents.

Quel que soit son classement, les patineurs doivent être présents en tenue et patins à la cérémonie des podiums.

En cas de désistement à une compétition pour des raisons autres que médicales ou familiales graves, le club est en droit de demander au licencié le remboursement des frais d'inscription.

2.6. Les stages

Pendant la période d'été le club organise un stage de deux semaines (voire plus selon la programmation) afin de préparer la saison prochaine. Il est fortement recommandé aux patineurs d'y participer. En tout état de cause, les patineurs doivent privilégier les stages organisés par le club.

Un patineur souhaitant participer à un stage extérieur devra au préalable obtenu l'accord du président.